

SYNDICAT SUD-RAIL PARIS SUD EST

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2013	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Présentation des comptes	5
Règles et Méthodes Comptables	5
Changement de méthode de présentation	6
Tableau de détermination des ressources annuelles.....	6
Fait générateur retenu des cotisations	6
Contribution volontaire en nature	6

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

ACTIF	2013			2012	PASSIF	2013	2012
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel	0	0	0	0	- Fonds syndicaux sans droit reprise	50 568	29 365
- Actif corporel	0	0	0	0	- Réserves		
- Actif financier	0	0	0	0	- Report à nouveau		
					- Résultat de l'exercice	-14 994	21 203
Total (I)	0	0	0	0	Total (I)	35 574	50 568
Actif circulant							
- Stocks	0	0	0	0	Provisions (II)	0	0
- Avances, acptes versés	0	0	0	0			
- Créances clients	0	0	0	0	Dettes		
- Autres	0	0	0	0	- Emprunts et dettes assimilées	4 462	0
					- Avances et acomptes reçus	0	0
Valeurs mobilières placement			0		- Dettes fournisseurs, cpts rattachés	0	0
Disponibilités	40 036	0	40 036	50 568	- Dettes fiscales et sociales	0	0
Caisse			0		- Autres dettes	0	0
Total (II)	40 036	0	40 036	50 568	Total (III)	4 462	0
					Produits constatés d'avance (IV)	0	0
Charges constatées d'avance (III)	0	0	0				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	40 036	0	40 036	50 568	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	40 036	50 568

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2013	2012	PRODUITS	2013	2012
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats	0	0	Cotisations	129	130
Variations de stocks achats	0	0	Subventions	767	582
Achats d'approvisionnement	14 295	20 274	Autres produits	0	0
Variations de stocks approvisionnement	0	0	Transfert de charges	40 500	86 303
Autres charges externes	117	187	Reprises des amortissements, provisions	0	12 830
Impôts, taxes et versements assimilés	815	388		0	0
				170	229
Salaires et traitements	0	0	Total (I)	267	715
Charges sociales	0	0	Produits financiers (II)	0	0
Dotations aux amort. et aux prov.	0	0	Produits exceptionnels (III)	0	0
Autres charges	53 151	850			
	185	208	Total des produits (I+II+III)	170	229
Total (I)	261	512		267	715
Charges financières (II)	0	0			
Charges exceptionnelles (III)	0	0			
	185	208			
Total des charges (I+II+III)	261	512			
Solde créditeur : Excédent	0	21 203	Solde créditeur : Déficit	14 994	0
	185	229		185	229
TOTAL GENERAL	261	715	TOTAL GENERAL	261	715

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé			x
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions			x
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2013, dont le total est de **40 036 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **185 261 €** et dégagant un déficit de **14 994 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2013
Cotisations reçues	129 767
- reversements de cotisations	51 141
Subventions reçues	0
Autres produits d'exploitation	40 500
Produits financiers perçus	0
Total ressources	119 126

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent de deux temps plein détachés par la SNCF, conformément au RH 0090